

Reconnaissance de la scolarité et de l'expérience lors de l'embauche

Les propositions patronales feraient des milliers de laissés-pour-compte

La reconnaissance de la scolarité et de l'expérience pertinentes pour toutes les personnes embauchées depuis mars 2000 figure parmi les priorités de négociation du SPGQ. Or, alors que la partie patronale intègre aussi cet enjeu parmi ses priorités, ses propositions créeraient une iniquité inacceptable. Vous avez été embauché le 14 mars 2000 ou à une date subséquente? Votre scolarité et votre expérience, bien qu'elles soient pertinentes au regard des exigences de votre emploi, ne sont toujours pas reconnues? Rien dans la proposition patronale ne vient corriger votre situation.

Voilà ce qui ressort des précisions données par l'employeur à ce sujet lors de la séance de négociation du 2 février 2010. En effet, il propose de modifier la Directive concernant l'attribution des taux de traitement ou taux de salaire et des bonis à certains fonctionnaires pour reconnaître un maximum de trois années de scolarité ou d'expérience additionnelles aux exigences définies dans le concours pour l'emploi, mais seulement aux personnes qui seraient embauchées une fois que les modifications à la directive entreraient en vigueur. La raison invoquée pour restreindre l'application de cette mesure est que les coûts seraient trop élevés pour englober toutes les personnes pénalisées – c'est bien le cas – par l'actuelle directive. Ce sont des milliers de membres qui seraient laissés-pour-compte dans un tel scénario.

C'est tout à fait injuste et inacceptable! En matière de reconnaissance de la scolarité et de l'expérience lors de l'embauche, notre position demeure que tous les membres embauchés depuis mars 2000 doivent être traités de façon équitable.

Le régime d'assurance traitement

Dans le dossier de l'assurance traitement, il faut se rappeler que l'employeur ne peut changer unilatéralement les dispositions de notre régime d'assurance traitement. Tout ce qui a fait les manchettes ces derniers jours ne repose que sur des propositions patronales. Durant la séance de négociation du 2 février, les représentants du SPGQ ont insisté sur le fait que ces propositions sont inacceptables et qu'elles ont déjà commencé à créer des problèmes importants d'organisation du travail dans plusieurs ministères et organismes. La partie patronale semble consciente de l'immense tollé soulevé par ses propositions. La participation en très grand nombre des membres aux assemblées d'information organisées conjointement par le SFPQ et le SPGQ semble donc porter fruit.

Par ailleurs, les représentants syndicaux ont également demandé des clarifications au sujet des modalités de mise en application que l'employeur envisage pour ses propositions, notamment par rapport à la résorption des banques de congés de maladie. Les représentants patronaux ont promis de revenir rapidement avec des éclaircissements qui nous permettront de bien informer les membres qui auront des décisions à prendre par rapport à une préretraite.



L'argument financier

L'argument financier est la raison la plus souvent évoquée par la partie patronale pour justifier ses refus de nos demandes. Or, le gouvernement refuse d'implanter les mesures proposées par les organisations syndicales pour augmenter ses revenus. Un mémoire intitulé Orientations budgétaires du Québec pour 2010-2011 a en effet été présenté par le Secrétariat intersyndical des services publics au ministre des Finances du Québec en décembre 2009. Il contient plusieurs propositions de mesures pour augmenter les revenus de l'État, par exemple le recours accru à l'impôt sur le revenu pour les particuliers à très haut revenu et les entreprises profitables, la réclamation des redevances minières et la lutte à l'évasion fiscale.

Par ailleurs, le refus du gouvernement de mettre sur pied une commission d'enquête pour faire la lumière sur les pratiques de corruption dans le secteur de la construction ou de limiter le recours à la sous-traitance maintient des situations de gaspillage de deniers publics qui devraient plutôt être investis dans les services publics.

Plus que jamais, c'est le temps de se mobiliser

Il faut maintenir nos efforts de mobilisation, car c'est elle qui va faire la différence. C'est par elle que nous allons augmenter notre rapport de force et démontrer que les membres du SPGQ, toutes générations confondues, sont solidaires et qu'ils n'ont pas l'intention d'accepter que certains d'entre eux soient traités de façon inacceptable, que ce soit en matière de reconnaissance de la scolarité et de l'expérience ou d'utilisation des banques de congés de maladie. Il faut donc que les membres continuent de participer en grand nombre aux assemblées d'information sur les négociations et aux autres activités visant à démontrer leur soutien aux équipes de négociation.